

Azay-sur-Cher : Régularisations et conventions au conseil municipal

Publié le 15/09/2020 à 06:25 | Mis à jour le 15/09/2020 à 06:25

- Azay-sur-Cher

Lundi 7 septembre, la séance du conseil municipal a été présidée par la première adjointe, Katia Peltier, en l'absence du maire, Janick Alary, mis au repos forcé pour une alerte de santé. Dans le même temps, Frédéric Pierron, membre de l'opposition, a fait part d'un problème médical sérieux de Martial Auger, leader de son groupe, absent également.

Les délibérations ont été approuvées à l'unanimité, sauf une suppression de poste où une voix contre a été enregistrée. Plusieurs conventions étaient à l'ordre du jour.

> **Convention Insee.** Le conseil approuve la convention prévue entre la commune et l'Insee pour la transmission par Internet des données statistiques d'état civil et autorise le maire à la signer.

> **Rue du Port.** Il existe une convention de gestion de la coordination des travaux de la rue du Port. À la demande du SIEIL (syndicat de l'énergie en Indre-et-Loire), le conseil approuve une version corrigée de la convention précisant le règlement de participations au syndicat eau-assainissement d'Azay-Véretz.

> **Cher à vélo.** Une convention sera signée avec le conseil départemental pour l'autoriser à intervenir pour l'entretien des voies cyclables de l'itinéraire Cœur de France à vélo - Val de Cher qui sont du domaine communal.

> **Formation d'agents techniques.** Une convention est à signer avec la communauté de communes de Bléré Val de Cher qui organise une formation CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) pour les agents communaux des services techniques. Trois agents d'Azay sont inscrits à ces formations en spécialité nacelles (deux en recyclage, un en formation initiale). La commune s'engage par cette convention à rembourser les frais correspondants à la CCBVC, pour un montant de 1.398 €.

> **Partenariat culturel.** Les élus approuvent les termes d'une convention à signer avec les communes de Véretz et Larçay pour le financement et l'édition d'une plaquette communes du sud Cher, destinée à la promotion des animations organisées (ensemble ou séparément) sur ce territoire commun. La participation d'Azay-sur-Cher est de 192,60 €.

> **Subvention.** Le conseil approuve le versement d'une subvention de 500 € à l'Art musical pour l'organisation des Folies Berge'Cher en remplacement de la fête de la musique.

> **Délibération de principe.** Elle autorise le maire, pendant la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels pour 12 mois maximum sur une période de 18 mois maximum, en cas d'accroissement temporaire d'activité.

> **Suppression de poste.** La suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet, suite à un départ à la retraite, est votée. Frédéric Pierron, élu d'opposition, demande des précisions et vote contre.